



Madame, Monsieur, chers parents,  
Le décret organisant les nouveaux rythmes scolaires  
prévoyait une mise en œuvre en 2013 ou 2014.

L'engagement des équipes éducatives,  
l'organisation actuelle des services municipaux d'éducation  
et de loisirs, l'implication des parents et des associations ont  
permis d'envisager dès cette année la semaine de 4,5 jours.

Nous répondons ainsi aux besoins des enfants  
qui restent au centre de nos préoccupations.

Le Maire  
André ASCHIERI

## Les étapes de la réflexion et des décisions

### Phase 1 : s'informer et décider la date de mise en œuvre du décret

Dès décembre 2012, la commune a réalisé un sondage auprès des familles  
pour connaître leur préférence entre le mercredi et le samedi et les activités  
qu'elles souhaitaient voir mises en place. 64% des familles ont répondu  
à ce questionnaire. 93% des réponses étaient en faveur  
du mercredi comme matinée de classe supplémentaire.

De janvier à mars 2013, une quinzaine de réunions ont permis de rencontrer  
les différents partenaires (enseignants, parents, associations,  
personnel municipal et institutionnels) pour construire une culture commune de  
connaissances dans le domaine des rythmes de vie favorables à l'enfant.

Nous avons étudié les points de vue de scientifiques chrono biologistes,  
de l'académie de médecine, du rapport parlementaire sur les rythmes  
scolaires, des associations nationales de parents d'élèves,  
des syndicats enseignants, du réseau des villes éducatrices pour informer sur le  
contenu du décret pour partager le point de vue de chacun

A la fin de cette première phase les conseils d'école se sont réunis  
et ont émis à 96,83% un avis favorable pour la mise en place  
des nouveaux rythmes en septembre 2013.

### Phase 2 : construire ensemble le Projet Educatif Territorial (PEDT)

L'ensemble des partenaires ont été individuellement invités à participer  
à la concertation pour construire le projet éducatif territorial.

Tous les parents ont été personnellement invités à donner leur avis  
en participant physiquement aux 2 réunions publiques du 21 mars et du 5 avril  
2013 ou bien en adressant leur contribution par mail ou formulaire déposé au  
service enfance. L'ensemble des documents ont été régulièrement mis à jour  
sur le site de la commune pour permettre à chacun de s'informer  
et de participer. Plus de 300 personnes ont participé à la construction  
de ce projet et chacun a ressenti l'intérêt et la qualité de ces échanges.

Le 21 mars la concertation a porté sur les objectifs du PEDT,  
le 5 avril sur les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs

Le 9 avril 2013 les conseils d'école ont approuvé à 83,33%  
les horaires proposés par le comité de pilotage.

# La nouvelle organisation des temps de l'enfant et les horaires de classe

## Phase 3 : validation du Projet Educatif Territorial par le comité de pilotage et le conseil municipal

Le 22 mai le comité de pilotage arrêtera les actions qui permettront d'atteindre les objectifs du PEDT.

Le comité de pilotage arrêtera également l'organisation des temps d'activités péri éducatives (TAP) qui seront pris en charge par l'accueil de loisirs et des activités pédagogiques complémentaires (APC) qui seront prises en charge par les enseignants.

Le projet éducatif territorial sera ensuite adopté en conseil municipal.

Nous vous informerons fin mai sur l'organisation finale.

On peut d'ores et déjà vous préciser qu'à partir de 15H30, les enfants pourront être inscrits à l'accueil de loisirs pour une, deux ou trois heures.

Les enfants auront accès à des activités de l'accueil de loisirs, à des cycles d'activités avec des intervenants spécialisés, à l'atelier « coup de pouce » pour les leçons et un goûter leur sera également servi.

## Horaires scolaires pour la rentrée 2013-2014

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1/2H	7H30 à 8H30 Accueil de loisirs et ramassage scolaire				
1/2H					
1/2H	8H30 à 12H00 classe	8H30 à 12H00 classe	8H30 à 12H30 Classe  12H40 ramassage scolaire	8H30 à 12H00 classe	8H30 à 12H00 classe
1/2H					
1/2H					
1/2H					
1/2H					
1/2H					
1/2H	12H à 14H Accueil de loisirs Pause méridienne repas et activités	12H à 14H Accueil de loisirs Pause méridienne repas et activités	12H30 à 17H30 Accueil de loisirs Repas et activités	12H à 14H Accueil de loisirs Pause méridienne repas et activités	12H à 14H Accueil de loisirs Pause méridienne repas et activités
1/2H					
1/2H					
1/2H					
1/2H	14H à 15H30 Classe	14H à 15H30 Classe	17H30 à 18H30 Garderie	14H à 15H30 Classe	14H à 15H30 Classe
1/2H					
1/2H					
1/2H	15H30 à 18H30 Accueil de loisirs Activités, temps libre, intervenants associations, accompagnement vers les activités extra-scolaires 16H30 ramassage scolaire	15H30 à 18H30 Accueil de loisirs Activités, temps libre, intervenants associations,	17H30 à 18H30 Garderie	15H30 à 18H30 Accueil de loisirs Activités, temps libre, intervenants associations, accompagnement vers les activités extra-scolaires 16H30 ramassage scolaire	15H30 à 18H30 Accueil de loisirs Activités, temps libre, intervenants associations, accompagnement vers les activités extra-scolaires 16H30 ramassage scolaire
1/2H					
1/2H					
1/2H					